Communiqué de presse

Réaction BEAMA aux mesures fiscales et financières adoptées dans le cadre des Budgets 2013 et 2014

Bruxelles, 1 juillet 2013

BEAMA a pris connaissance des mesures fiscales et financières adoptées dans le cadre des Budgets 2013 et 2014 qui ont été rendue publiques aujourd'hui lors d'une conférence de presse du Gouvernement.

Sur base d'une première analyse de l'annonce du Gouvernement, l'impact des mesures semble une nouvelle fois très lourd, aussi bien pour l'investisseur que pour l'avenir du secteur des OPC en Belgique:

- L'élargissement du précompte mobilier à tous les fonds obligataires touche en effet l'investisseur lambda en obligations. La fiscalité annoncée sur ces fonds tue l'avenir du produit. Elle oriente l'investisseur vers des produits moins diversifiés, à niveau de risque plus élevé.
- Les mesures concernant la taxe d'abonnement touchent l'ensemble du secteur des fonds et par là, l'investisseur.
- Concernant les fonds d'actions: la résolution du cas du traitement inégalitaire entre les sociétés d'investissement belges et celles des autres pays européens pour la perception de dividendes semble indiquer qu'une augmentation du précompte mobilier retenu sera appliquée.

Dans l'attente de la publication des textes définitifs ainsi que des modalités pratiques, BEAMA insiste sur le fait que, durant les dernières années, des mesures fiscales ont déjà influencé plusieurs fois négativement le développement du marché des fonds en Belgique. C'est essentiellement le marché des fonds obligataires qui ne connait plus la même évolution que le marché européen du fait de l'application de mesures fiscales nationales. Ceci se répète à nouveau.

L'annonce d'aujourd'hui affecte une nouvelle fois la confiance de l'investisseur. Le secteur des OPC est à nouveau fortement touché et ceci hypothèque un secteur qui contribue largement à l'économie et à l'épargne à long terme.

BEAMA est en faveur de l'application d'un level playing field fiscal stable et ce, aussi bien entre les différents pays européens qu'entre les différents types d'offres de produits d'investissement: l'investisseur doit pouvoir choisir le produit qui correspond au mieux à son profil de risque, indépendamment de considérations fiscales.

Association Belge des Asset Managers
Rue d'Arlon 82 - 1040 Bruxelles | http://www.beama.be
T + 32 2 507 68 11 | F + 32 2 888 68 11

A ce propos, nous voulons rappeler que les OPC sont des entités ségréguées. Ce sont des instruments de placement qui font preuve d'un haut niveau de protection de l'investisseur, d'une diversification optimale, d'une gestion de qualité et d'un haut niveau de transparence. BEAMA juge primordial, dans une optique de long terme, de ne pas miner la confiance dans ce produit mais, au contraire de la stimuler.

En ce qui concerne les modalités pratiques qui doivent encore être élaborées, BEAMA demande une implémentation claire et univoque. L'investisseur existant ne peut pas être frappé par des perceptions à caractère rétroactif.

♦♦♦

Plus d'informations

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à prendre contact avec Mme Pamela Renders, porte-parole de Febelfin (02 507 68 31 - 0477 39 99 79 - – pr@febelfin.be) ou Mme Myriam Vanneste, Président de BEAMA.

Ces statistiques et d'autres relatives au secteur des OPC sont disponibles sur le site internet de BEAMA (www.beama.be), sous la rubrique "Statistiques".

Belgian Asset Managers Association (BEAMA)
BEAMA est membre de Febelfin.

FEBELFIN
Febelfin, la Fédération belge du secteur financier, a été créée le 28 mars 2003. Ses cinq associations constitutives sont l'Association belge des banques (créée en 1937) et des sociétés de bourse (ABB), l'Association belge des Asset Managers (BEAMA), l'Union Professionnelle du Crédit (UPC), l'Association belge des membres de la Bourse (ABMB) et l'Association belge de Leasing (ABL), auxquelles s'ajoutent quelques membres associés au statut particulier. En juin 2012, Febelfin et ses membres représentaient 264 institutions financières en Belgique. Ceux-ci procurent ensemble plus de 100.000 emplois directs et plus de 100.000 emplois indirects.
Febelfin relève le défi de remplir un rôle important en tant que "shared voice" du secteur. Elle jette des ponts entre ses membres et différentes parties aux niveaux national et européen : décideurs politiques, autorités de contrôle, fédérations professionnelles et groupes d'intérêts.
La fédération assure le suivi des tendances et évolutions et aide ses membres à adopter les positions adéquates. Avec eux, Febelfin œuvre, par le biais des communiqués et des prises de position, à défendre les valeurs du secteur : service au client, confiance et transparence, dynamisme et proactivité.